



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES)

RELEVÉ D'ACOMPTE

Ne pas utiliser ce relevé pour une autre période

Jours et heures de réception

Adresse du service

où ce relevé d'acompte doit être déposé

Au plus tard le

(date limite de paiement)

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement

(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

Rayez les indications pré-imprimées qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge

SIE	NUMERO DE DOSSIER	CLE	EXERCICE SOCIAL	CDI	CODE SERVICE

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

MODALITES DE CALCUL ET DE PAIEMENT (voir notice)

L'arrondissement des bases et des cotisations s'effectue à l'euro le plus proche (Cf. les règles d'arrondissement, page 1 de la notice n° 2571 NOT).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date :	Signature :	Somme	Date :	Date de réception
			N° d'opération :	
Téléphone :		Si vous payez par chèque, utilisez un chèque barré établi impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Par télépaiement obligatoirement si vous relevez de la compétence de la DGE ou des dispositions de l'article 1681 septies 4 du CGI.		
Adresse électronique :				
Paiement par virement bancaire :		SIE : _____		
Paiement par imputation (1) :		RIB : _____		
		REFERENCE : _____ (2)		

(1) souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès du service des impôts des entreprises.

(2) en cas de paiement par virement, cette référence est à transmettre à votre banque, sans rien ajouter ni avant, ni après et sans oublier les "/".

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

VERSEMENTS D'IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

Montants indicatifs	Imputations	Montants à payer	Minoration (art.1668 du CGI)
Impôts sur les Sociétés AA	01	03	04
Imposition Forfaitaire Annuelle de l'année		05	
Contribution sur les Revenus Locatifs AC		07	
Contribution Sociale AD		08	09
MONTANT TOTAL A PAYER :		10	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

AIDE AU CALCUL D'ACOMPTE - IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 10 sont à reporter au recto de l'imprimé à retourner au service

A - Impôt sur les Sociétés (IS)

Détermination des acomptes bruts		Base	Taux	Montant
A01	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal)			
A02	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit)			
A03	Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitation et inventions brevetables		*	
* En fonction de la date d'ouverture de l'exercice (cf.notice)				
A04	Total (lignes A01 à A03)			
A05	Régularisation du 1er acompte			
A06	Montant d'acompte d'IS dû (ligne A04 +/- A05)			
Crédits à déduire				Montant
A07	Report en arrière des déficits			
A08	Crédit d'impôt pour investissement en Corse			
A09	Crédit d'impôt recherche			
A10	Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours)			
A11	Total des imputations sur IS (lignes A07 à lignes A10)			01
Versement				Montant
A12	Montant de l'IS à payer (ligne A06 - ligne A11), éventuellement plafonné (Cf.ligne A13)			03
A13	Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), cochez cette case			04 ☐

B - Imposition Forfaitaire Annuelle (IFA)

B01	Chiffre d'affaires HT de N-1 et produits financiers	
B02	Montant d'I.F.A. à verser au titre de N	05

C - Contributions assimilées

Contribution sur les Revenus Locatifs		Base	Taux	Montant
C01	Taxe brute			
C02	Montant de contribution sur les revenus locatifs à payer			07
Contribution Sociale		Base	Taux	Montant
C03	Taxe brute			
C04	Régularisation du 1er acompte			
C05	Montant de contribution sociale à payer (ligne C03 +/- C04), éventuellement plafonné (Cf. ligne C06)			08
C06	Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), cochez cette case			09 ☐

D - Montant total du versement

D01	Montant total à payer (cases 03 + 05 + 07 + 08)	10
-----	---	----